Numéro 18
1er semestre 2013

Ensemble, plus forts depuis 10 ans !

2003
2013

Gorges de la Haute Dordogne

L'actu de la Com' Com'

SOMMAIRE

Retrouvez votre GHD, bulletin d'information communautaire, deux fois par an, avec les actualités des différents services.

Actualités
Service Enfance et Jeunesse
Cellule Opérationnelle Rivières
Office de Tourisme
Station Sports Nature
Zoom sur une commune de la Com'Com': Roche-le-Peyroux

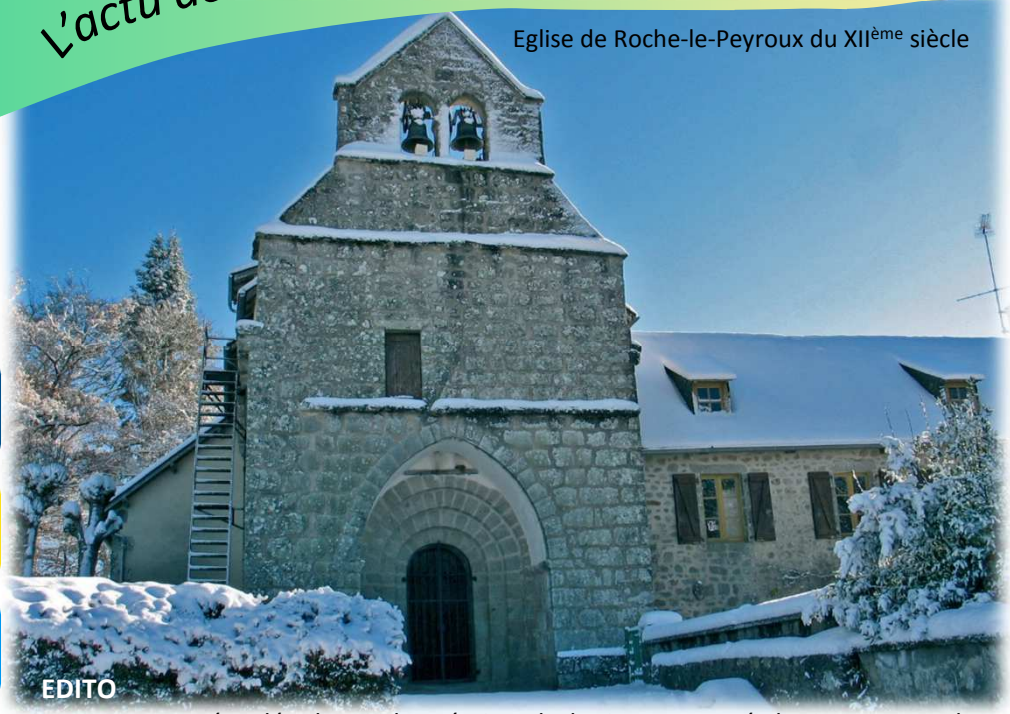

Eglise de Roche-le-Peyroux du XIIème siècle

EDITO

Dix ans se sont écoulés depuis la création de la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne !

- 10 ans pour apprendre à travailler ensemble,
- 10 ans pour mettre en place des projets communautaires,
- 10 ans pour œuvrer ensemble au développement équilibré et durable de notre territoire.

Avec l'arrivée de Soursac au 1er janvier, le périmètre de la Communauté de Communes est celui qui avait été pressenti en 2003.

La Communauté de Communes continue d'avancer :

- La volonté de la Collectivité d'assurer l'accès aux soins pour tous, prend forme. Le permis de construire de la maison de santé a été déposé en décembre,
- L'action économique de la Communauté de Communes se précise : le SYMA A89 étudie la possibilité d'implanter une zone artisanale à Neuvic, sur la zone de Bèchefave,
- La politique culturelle prend de plus en plus d'importance à travers le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Terres Corréziennes et de Ventadour : premières animations scolaires et mise en place de la signalétique très prochainement.

D'autres projets sont à l'étude. Ils devraient voir le jour courant 2013.

L'année 2013 s'annonce riche et dense. Je souhaite qu'il en soit ainsi pour chacun d'entre vous. Bonne Année !

Bernard MAUPOME, Président

Le journal de la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne
47, rue du Petit Paris - 19160 NEUVIC
Tel: 05.55.95.85.88 – Fax: 05.55.95.85.00 – ccghd@orange.fr
www.haute-dordogne.com - http://ghd.solution-covoiturage.com

Actualités

Maison de Santé : L'avant projet dévoilé

Attirer de nouveaux professionnels de santé et améliorer la prise en charge des patients sur le territoire de la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne, tels sont les principaux objectifs de la Maison de Santé Pluridisciplinaire qui va être construite.

Le cabinet d'architecte, *Le Compas dans l'œil* a présenté l'Avant Projet Définitif aux élus de la Communauté de Communes fin octobre.

Comme prévu, la Maison de Santé, accueillera 3 médecins généralistes, 2 kinésithérapeutes, 2 cabinets d'infirmières qui vont mutualiser un même bureau, le Service de soin d'infirmières à domicile, 2 bureaux pour les assistantes sociales et un bureau administratif. De même, afin de faciliter l'accueil, l'information et l'orientation des patients, un accueil mutualisé sera créé à l'entrée. L'organisation intérieure du bâtiment a été travaillée en concertation avec les professionnels de santé, afin de répondre à l'ensemble de leurs attentes et besoins.

Cette structure de 400 m² organisée de plain-pied, a été imaginée en deux parties pour s'intégrer dans le contexte pavillonnaire du secteur.

Une partie de la façade sera bardée de bois et l'autre partie crépie. La couverture sera en ardoise pour le bâtiment à 2 pans. Enfin, un parking d'une capacité 30 places sera aménagé et permettra l'accès au bâtiment des personnes à mobilité réduite.

Le permis de construire a été déposé début décembre 2012.

Les entreprises qui réaliseront les travaux n'ont pas encore été choisies. L'appel d'offre sera lancé très prochainement, afin d'envisager le commencement des travaux début 2013.

Le coût total des travaux est estimé à 630 000 €, subventionné à 60% par l'Etat, l'Europe et le Département. Le solde sera apporté par la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne sous la forme d'un emprunt, remboursé par les loyers des professionnels de santé qui occuperont la structure.

Taxe de séjour : mode d'emploi

La Communauté de Communes a mis en place la Taxe de Séjour par délibération du 1er juillet 2006.

Cette taxe a été instaurée pour avoir un retour sur les investissements réalisés par la Collectivité, en faveur du développement touristique.

« La Taxe de séjour n'est pas payée par les hébergeurs, rappelle Bernard MAUPOME, ***ce sont les touristes qui séjournent sur le territoire de la Communauté de Communes entre le 1er mai et le 30 septembre qui s'en acquittent. Les hébergeurs n'ont qu'un rôle d'intermédiaire entre les touristes et la com'com', dans le cadre du recouvrement de cette taxe »*** poursuit le Président en réaffirmant sa volonté de voir tous les acteurs concernés informés au mieux, pour un meilleur recouvrement de cette taxe.

Les logeurs sont soumis à un certain nombre d'engagements, à savoir la perception de la taxe de séjour, la tenue d'un registre détaillé et le versement du montant total de la taxe perçue à la collectivité avant le 31 octobre de chaque année. Les hébergeurs reçoivent courant avril, les documents nécessaires au recouvrement de la Taxe de séjour.

Par ailleurs, avec l'entrée de Soursac dans la Communauté de Communes, il est nécessaire d'harmoniser la perception de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire. En effet, jusqu'alors, les hébergeurs Soursacois prélevaient cette taxe entre le 1er juillet et le 31 août uniquement. Chaque hébergeur de Soursac sera donc contacté avant la saison touristique pour lui permettre de s'adapter au nouveau système de recouvrement.

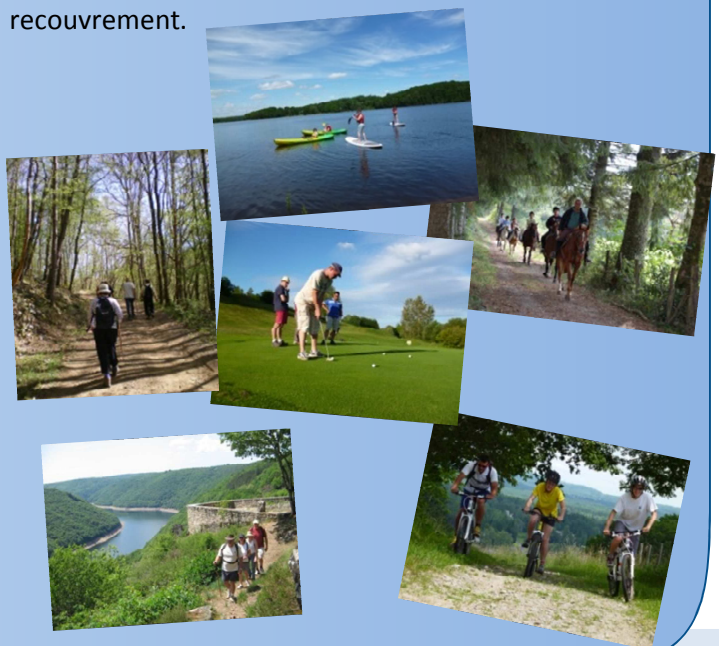

Actualités

Taxe de séjour (Suite)

Conseils pratiques

1. Lorsque vous n'avez pas eu de réservation pendant la saison, n'oubliez pas de nous retourner votre registre du logeur avant le 31 octobre, en indiquant la mention « néant » sur ce dernier.
2. Si vous prévoyez d'arrêter votre activité d'hébergeurs, n'oubliez pas d'en informer la Communauté de Communes ou l'Office de Tourisme, afin que l'on vous retire de nos listings.
3. Si vous souhaitez démarrer une activité d'hébergeur n'oubliez pas d'aller vous déclarer en mairie. C'est obligatoire.

Attention

La taxe de séjour constitue une obligation pour chacun des logeurs du territoire. La réglementation prévoit des sanctions en cas de non perception de la Taxe de séjour, de tenue inexacte ou incomplète de l'état récapitulatif ou d'absence de déclaration.
Ces infractions peuvent être constatées par les officiers de police judiciaire, au titre desquels figurent les Maires.

Contacts

Communauté de Communes : 05 55 95 85 88
Office de Tourisme : 05 55 95 88 78

Programme d'Intérêt Général Habitat Haute-Corrèze

Vous êtes Propriétaire OCCUPANT ?
Vous voulez **engager des travaux** de rénovation énergétique de votre logement ?
Vous souhaitez adapter votre logement suite à une perte d'autonomie ?

Vous êtes Propriétaire BAILLEUR ?
Vous souhaitez **réhabiliter** des logements dégradés destinés à la location ?

Vous avez un projet ?

Des aides financières peuvent vous être accordées

Soucieux d'améliorer la qualité et le cadre de vie de ses habitants, la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne s'est engagée dans un **programme d'amélioration de l'habitat.** Les collectivités voisines de Bort les Orgues, Ussel et la Communauté de Communes du Plateau Bortois se sont également lancées dans ce Programme d'intérêt général habitat Haute-Corrèze. Le Pays de Haute Corrèze est le coordonnateur de l'opération. Ce dispositif s'adresse aux **propriétaires occupants et bailleurs** et s'organise autour de 4 volets :

La lutte contre l'habitat indigne et dégradé

Si votre logement ne dispose pas de sanitaires, d'alimentation en eau chaude ou de système de chauffage, s'il présente des risques pour votre santé ou votre sécurité, vous pouvez bénéficier d'aides pour le réhabiliter et améliorer son confort.

L'amélioration des performances énergétiques

Vous souhaitez réduire vos dépenses d'énergie : le programme encourage et soutient tous les travaux visant cet objectif (selon les cas : isolation, remplacement des fermetures, changement de système de chauffage, ...).

La résorption de l'habitat vacant

Vous êtes propriétaire d'un logement inoccupé depuis plus d'un an mais qui ne peut être loué en l'état, vous pouvez, sous certaines conditions et en contrepartie de divers engagements, bénéficier d'aides pour effectuer des travaux de rénovation.

Le Maintien à domicile avec l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap

Certains aménagements, comme le remplacement d'une baignoire en douche ou l'installation d'un monte-escalier, peuvent vous permettre de continuer à vivre à votre domicile, dans un environnement adapté.

Les aides sont accordées sous conditions de ressources et selon la nature des travaux :
N'hésitez pas à nous contacter à la Communauté de Communes (tel : 05 55 95 85 88). Vous pouvez également contacter l'Agence Nationale de l'Habitat au 05 55 21 80 02 ou au 05 55 21 83 37.
L'Animateur Habitat étudiera votre situation et vous accompagnera de manière personnalisée. Il saura vous orienter vers les partenaires et vous apporter conseils et informations sur les possibilités de financement, les crédits d'impôts, les prêts à taux réduits, …

Service Enfance Jeunesse

Commission Habitat-Cadre de Vie, Vice-Président : Jean Valade

Le bilan du Projet Educatif Territorial (P.E.T.) 2012 : actions, communication et concertation

1- ACTIONS du P.E.T.

En 2012, le Service Enfance Jeunesse a réalisé, seul ou avec ses partenaires, **70 actions** en lien avec les Intentions Educatives de la Communauté de Communes. Celles-ci ont été abordées de manière occasionnelle ou permanente par **les Accueils de loisirs** (3/5 ans, 6/13 ans et 11/15 ans), **les activités périscolaires**, **l'Espace Jeunes-Point Information Jeunesse**, **les Camps de proximité**, **le Séjour loisirs et citoyenneté**, **le RAPEI (Relai Accueil Petite Enfance Itinérant) et le Bébé Bus.**

Stage de théâtre 2012

Aider à se construire par l'apprentissage de l'autonomie et de l'esprit critique
35 initiatives

- **Parmi les plus représentées, ces initiatives avaient pour but de :**
  - Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et le bénévolat : **9** projets (ex : l'aide aux devoirs, la mise en place d'un forum dans tous les ALSH, ...)
  - Amener les jeunes à découvrir les activités culturelles: **8** projets (ex : stage théâtre Luzège)
  - Responsabiliser les jeunes : **8** projets (ex : tableau de tâches des enfants sur tous les ALSH)

Faire découvrir aux jeunes le milieu naturel et humain
14 initiatives

Pose au barrage de Marèges

- **Parmi les plus représentées, ces initiatives avaient pour but de** :
  - Découvrir les activités de pleine nature en particulier avec la station Sports Nature de la Haute Dordogne : **7** Projets (ex : activité natation le mercredi)
  - Participer à la vie du territoire : **5** Projets (ex : la Fête des activités périscolaires)
  - L'appropriation du patrimoine historique, naturel et bâti : **1** projet (visite du barrage de Marèges)

Rencontre Inter-génération à la MARPA

Favoriser l'accueil et la socialisation de la petite enfance aux jeunes adultes
21 initiatives

- **Parmi les plus représentées, ces initiatives avaient pour but de** :
  - Favoriser les liens inter générations : **2** Projets (ex : animations avec la MARPA)
  - Développer l'intégration des jeunes atteints de trouble de la santé et de handicap : **1** projet sur la richesse de la différence.
  - Veiller à ce que chaque tranche d'âge ait un accueil : **1** projet (Accueil du Bébé Bus)

Contact : Franck CORIDON Responsable SEJ 05.55.95.91.17. – enfance-jeunesse-ghd@orange.fr

2. COMMUNICATION ET CONCERTATION du Projet Educatif Territorial

Exemples d'actions 2012

1- **Réflexion sur les stratégies des services de la Communauté de Communes**	3 réunions de la commission cadre de vie 9 réunions inter-services
2 - **Recherche de complémentarités**	1 réunion avec les chefs des établissements scolaires 1 réunion avec les partenaires Petite enfance
3 - **Développer le sentiment communautaire dans la population**	20 entretiens individualisés réalisés auprès des familles 19 diffusions de programmes d'activités auprès des écoles
4 - **Améliorer l'information externe**	1 reportage sur le Bébé bus sur France 3 Corrèze 15 articles diffusés dans la Montagne

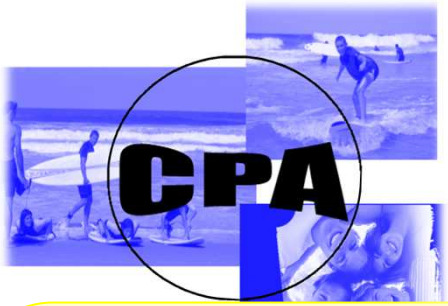

Prochain séjour CPA 10-15 ans : du surf au printemps 2013 !

Le prochain séjour surf est prévu du samedi 13 avril au samedi 20 avril 2013.
Au programme : activité surf et projet citoyen (toutes les idées sont les bienvenues).

Le Centre pré-ados, qui sera ouvert la première semaine des vacances de février, commencera à réfléchir au contenu du projet citoyen, entre deux sorties à la patinoire ou au ski. Les ados auront la parole et pourront proposer leurs idées.
Les inscriptions au séjour se feront courant mars, une documentation circulera dans les écoles à cet effet.

Pour tous renseignements, contacter le Centre Pré Ados au 09.60.19.41.28 ou par mail à espace-jeune-ghd@orange.fr

Un service « Jobs » à disposition des jeunes et des particuliers (parents, employeurs,…)

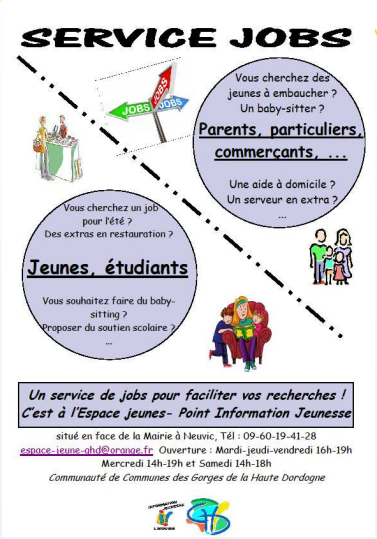
SERVICE JOBS
JOBS
Vous cherchez des jeunes à embaucher ?
Un baby-sitter ?
Parents, particuliers, commerçants, ...
Une aide à domicile ?
Un serveur en extra ?
...
Vous cherchez un job pour l'été ?
Des extras en restauration ?
Jeunes, étudiants
Vous souhaitez faire du baby-sitting ?
Proposer du soutien scolaire ?
...
Un service de jobs pour faciliter vos recherches !
C'est à l'Espace jeunes- Point Information Jeunesse
situé en face de la Mairie à Neuvic, Tél : 09-60-19-41-28
espace-jeune-ghd@orange.fr Ouverture : Mardi-jeudi-vendredi 16h-19h
Mercredi 14h-19h et Samedi 14h-18h
Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne

L'Espace Jeunes – Point Information Jeunesse à Neuvic, avec l'aide d'une stagiaire en BTS SER du Lycée Nature, vient de créer « le SERVICE JOBS ».
L'idée est de mettre en relation les jeunes du territoire qui recherchent un emploi ponctuel, avec des employeurs, particuliers ou non, pour répondre à des besoins en matière de Baby-sitting, d'aide à domicile, de service en restauration, de soutien scolaire, de jardinage, de bricolage, de manutention, ...
Le service de baby-sitting est opérationnel depuis les dernières vacances de la Toussaint.
En vous rendant à l'Espace Jeunes, nous vous conseillerons dans les modalités administratives à suivre pour établir un contrat de travail, utiliser les **C**hèques **E**mploi **S**ervice **U**niversel, …
Une charte du service baby-sitting est aussi proposée afin que droits et devoirs des parents et des baby-sitters, soient reconnus avant la prestation. Les offres dans ce secteur, sont aussi accessibles par Internet à cette adresse : http://www.crijlimousin.org/, fenêtre « Nos Offres » > « Baby-sitting »

Renseignements et inscription : Julie OUAGNE
tel : 09-60-19-41-28 ou espace-jeune-ghd@orange.fr
www.netvibes.com/pijneuvic

INFORMATION JEUNESSE LIMOUSIN

Cellule Opérationnelle Rivières

Commission Environnement, Vice-Présidente : Yvette Dehaut

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GORGES DE LA HAUTE DORDOGNE
Cellule Opérationnelle Rivières
GESTION DES COURS D'EAU COMMUNAUTAIRES
ETUDE PREABLE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL

Déclaration d'Intérêt Général: le programme 2012-2016 est lancé

Le 26 septembre 2012, le préfet de la Corrèze a signé un arrêté qui déclare « d'intérêt général » le programme de travaux et d'études porté par la Communauté de Communes sur les 405 km de cours d'eau du territoire. Le technicien rivières chargé de sa mise en œuvre assurera également une mission d'appui technique et de conseil visant à faciliter les activités en bord de cours d'eau et les usages de l'eau.

Animation d'un groupe de travail départemental Forêt et milieux aquatiques

Pour arriver à **concilier le développement des activités sylvicoles et la préservation des milieux** aquatiques dans notre département corrézien, un **groupe de travail** « sylviculture et milieux aquatiques » a été créé en 2011. **Initié par la Communauté de Communes** des Gorges de la Haute Dordogne, il est co-animé avec la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze.

Le groupe réunit l'ensemble des parties prenantes du monde **forestier** et des **milieux aquatiques** présents sur le département : Collectivités, organismes d'état, associations, syndicats, experts, coopératives, centres de formation et d'étude, …

Réunion du 10/10/2012

Il s'est fixé **deux objectifs** :
- Réaliser un **guide** des bonnes pratiques sylvicoles ;
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que ces bonnes pratiques soient **appliquées sur le terrain**.

L'édition du guide est prévue courant 2013. La légitimité de ce document technique résidera dans le fait qu'il est **co-produit** par des spécialistes sylvicoles et de la gestion de l'eau.

Sainte-Marie-Lapanouze intègre les zones humides dans le découpage de sa carte communale

En 2012, la commune de Sainte Marie Lapanouze a actualisé sa **carte communale**. Comme tout document d'urbanisme, elle doit intégrer la réglementation sur l'eau et le code de l'environnement pour définir les futures zones constructibles. La **cartographie** des zones humides et des cours d'eau qui a été établie présente deux **intérêts** :
- Eviter les constructions sur des **terrains peu propices** ;
- Préserver le **patrimoine naturel.**

Les zones humides constituent à la fois d'importants **réservoirs de biodiversité**, un élément favorisant la **préservation de la ressource en eau**, et une composante du **cycle organique** du carbone dans les sols. Or, ces zones humides sont menacées par diverses activités. Certains territoires ont perdu **plus de la moitié** de leurs zones humides ces 50 dernières années.

Inventaire in situ

Etude sur l'aire de répartition des poissons dans nos cours d'eau

En partenariat avec la **Maison de l'Eau et de la Pêche** et l'**AAPPMA** « la truite neuvicoise », des **pêches scientifiques** sont réalisées depuis 2010 sur les têtes de bassin. En 2012, des truites ont été capturées à proximité des sources du Boucheron, sur des ruisseaux de **moins d'un mètre de large**. Le rapport précise qu'un **bassin versant de 70 ha** en bon état créé un ruisseau de taille suffisante pour accueillir une population de poissons autonome. Ces résultats confirment la nécessité de **préserver notre réseau de petits ruisselets**.

Localisation au GPS

Contact : Vincent MENNESSIER technicien rivières 05.55.95.85.15. – vmennessier.ccghd@orange.fr

Office de Tourisme

Bienvenue à Soursac dans notre office de Tourisme, qui sera aussi le leur !
Avec le barrage de l'Aigle, le plan d'eau du Pont Aubert, le célèbre Viaduc des Rochers Noirs et le village de Spontour et ses gabares, l'arrivée de Soursac et ses nombreuses structures d'accueil constituent un atout majeur pour le développement économique de notre office de tourisme des Gorges de la Haute Dordogne. Nous serons heureux de travailler tous ensemble. **Bonne année 2013, Bernard Gounel, Président de l'office de tourisme**

Symposium : Esprit de la Forêt

Pays d'eau et de verdure. Paradis des pêcheurs et des vacances en famille. Notre territoire a une image forte de nature et de qualité de vie. Certains ont de plus en plus conscience de la richesse de notre patrimoine historique et de la densité de notre vie associative. Tout cela est exact et gratifiant. Mais pourquoi ne pas chercher à enrichir encore notre image en y ajoutant une dimension culturelle ?
L'Office de Tourisme des Gorges de la Haute Dordogne souhaite mettre en place un **symposium de sculptures** sur l'ensemble des communes du territoire, pour apporter une dimension culturelle aux animations estivales. Le principe est de demander à des sculpteurs de travailler en public, pour réaliser une œuvre sur un thème « esprit de la forêt ». Le public pourrait ainsi assister à la genèse des œuvres en tournant sur l'ensemble des communes participantes. Peut être que certains touristes se rendraient dans des villages où ils ne seraient jamais allés ?

Pendant une semaine, les communes impliquées pourraient ainsi participer, ensemble, à un même événement. Elles mettraient en commun leurs moyens humains et matériels pour réussir une manifestation intercommunale qui aurait des retombées sur l'ensemble de notre territoire.
Le projet est encore dans sa phase de conception. Un groupe de travail composé de bénévoles de Saint-Hilaire-Luc, Saint-Pantaléon-de-Lapleau, Soursac et Liginiac est en place. Mais il n'est pas fermé.
Des communes peuvent encore nous rejoindre, ou des personnes à titre individuel, pour participer à la conception du projet, pour apporter des idées d'animations lors de cette semaine ou bien tout simplement héberger un artiste.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Jean Jacques REBISZ Vice-Président de l'Office de Tourisme au 06.70.02.40.35 ou l'Office de Tourisme au 05.55.95.88.78.

Contact : Séverine LEVEZIER Responsable OT 05.55.95.88.78. – ot.neuvicdussel@wanadoo.fr

Station Sports Nature

Une année 2012 sportive !

De nombreux évènements ont rythmé la Station Sports Nature en 2012.
La **journée portes ouvertes du 16 juin**, a été le point de départ de la saison estivale. A cette occasion, plus de 300 personnes ont gouté gratuitement aux joies des sports de nature en participant aux activités proposées par la SSN (voile, golf, VTT, orientation, randonnée) et le Club Motonautique du Lac de la Triouzoune (Ski nautique et Jet ski).

Le nouveau bâtiment, inauguré le 28 juillet, a attiré de nombreux visiteurs durant l'été : des sportifs, à la recherche d'informations, de circuits de randonnée et VTT, des visiteurs recherchant des loisirs plus familiaux, comme la course d'orientation, le canoë, le pédalo.

Cet accueil en bord de plage a également permis d'accueillir pour la première année sur Neuvic, les traditionnelles **« Balades 19 »** organisées par le Conseil Général de la Corrèze. Plus de 50 marcheurs se sont retrouvés sur les chemins de « l'histoire d'eau », accompagnés par de nombreux bénévoles du territoire.

Toute l'équipe de la Station Sports Nature a continué ses efforts après le départ des touristes, en rénovant les pédalos et caravelles de l'école de voile pour la saison prochaine. Pour 2013, d'autres projets sont en cours : création de programmes d'activités Sports Nature, création d'un club VTT, et retour du Triathlon sur le lac de la Triouzoune le 21 juillet 2013 !

Contact : Mathilde CHATRE Directrice SSN 05.55.95.60.67. – asnhd@orange.fr

En Vrac

Un bel après midi de Noël !

L'après midi de Noël offert par la Communauté de Communes en collaboration avec la commune de Neuvic et l'Office de Tourisme a eu lieu mercredi 19 décembre 2012.

Ce sont près de 200 enfants et parents de tout le territoire des Gorges de la Haute Dordogne qui ont répondu à cette invitation et ont profité des deux séances de cinéma au Paradisio et du goûter gourmand.

Cet après-midi de fête a permis aux petits comme aux grands de passer un bon moment.

Soursac, au fil des Gorges…

Bourg de Soursac

Dans le cadre de la réforme territoriale, la commune de Soursac a intégré la Communauté de Communes au 1er janvier 2013.

Cette nouvelle adhésion, illustre bien le fait que les communes de notre territoire ont des intérêts communs à défendre, sans pour autant renoncer à leurs particularismes.

Désormais, la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne regroupe 13 communes membres.

A noter
486 Soursacois
43 km² de superficie
Maire : M. Chalimon
Tel Mairie : 05 55 27 52 61

Attention : Changement d'adresse postale !

A compter du 1er janvier, l'intitulé de l'adresse postale de la Communauté de Communes change.

Désormais pour nous écrire :
Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne
47, rue du Petit Paris
19160 Neuvic

Nos bureaux, eux, ne changent pas.
Nous continuerons à vous accueillir au même endroit.

Zoom sur … ROCHE-LE-PEYROUX

Maire : Denis GALLEYRAND Adjoints : Monique Jabiol, Mathilde Guillaume - Secrétaire : Catherine Soubrane
Mairie : ouverte le mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le jeudi de 14h à 18h
Téléphone : 05.55.95.90.03 / Mél : mairie.roche.le.peyroux@wanadoo.fr

Roche-Le-Peyroux, commune de 92 habitants dotée d'une église du XIIème siècle, au confluent de la Diège et de la Dordogne se trouve sur une ancienne voie romaine et chemin de pèlerinage.

Le site de Val Beynete s'offre en spectacle et laisse l'imagination aux touristes de ce qu'était la vallée avant les barrages. Venez découvrir les Gorges en vous laissant porter au fil de l'eau en canoé.

Le barrage des Chaumettes sur la Diège, achevé en 1927, alimente la Centrale de Val Beynete par un tunnel de 2730 m qui utilise l'énergie générée par le dénivelé d' une chute de 130 m

Vie économique :
Un producteur de fromages de chèvres
Une entreprise de travaux publics
Une base nautique

Centrale de Val Beynete

Equipements sportifs :
Un terrain de tennis
Un terrain multisports

Hébergement touristique :
Cinq gîtes

City Stade

Conception et réalisation : Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne – Directeur de publication : Bernard Maupomé
Dépôt légal janvier 2013 ISSN : 1766-3997. Imprimé en 3000 exemplaires. Imprimerie La Gutenberg, 19000 TULLE